

Département de Seine-et-Marne

**Commune de TIGEAUX**

28, rue du Grand. Morin  
77163 TIGEAUX



**FOURNITURE DE REPAS  
POUR LA CANTINE SCOLAIRE  
ET  
POUR LE PORTAGE A DOMICILE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

**Marché à procédure adaptée**

Date et heure limites de réception des offres  
Mardi 9 juin 2020 à 17 heures

07/05/2020

# MARCHÉ DE SERVICE

Marché passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics en Procédure Adaptée.

Le présent document tient lieu d'Acte d'Engagement et de Règlement de Consultation.

**Le présent contrat est conclu entre :**

**La Mairie de TIGEAUX**

28 rue du Grand Morin

77163 TIGEAUX

Code INSEE : 77466

Représentée par son Maire

Tél : 01 64 04 32 90

Fax : 01 64 04 34 57

Courriel : mairie.tigeaux@wanadoo.fr

**Et**

**L'Entreprise** (coordonnées complètes).....

.....  
.....  
.....

Représentée par

M .....

N° SIRET complet : .....

CODE APE : .....

JOINDRE UN CCP (RIP) ou BANQUE (RIB) :

## 1. OBJET

**Le présent marché est un MAPA de service concernant la fourniture et la livraison de repas froids en liaison froide aux élèves de l'école élémentaire du restaurant scolaire de la Commune de TIGEAUX.**

**Il concerne également la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à l'office de l'école élémentaire, pour le portage des repas à domicile des personnes âgées, effectué par le personnel communal.**

Voir cahier des charges.

## 2. DEROULEMENT DU CONTRAT

- **Délai de validité des offres :**

120 jours à compter de la date limite de la réception des offres.

- **Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il est renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par période d'un an à compter de la date de

signature de l'acte, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception envoyée au moins trois mois avant la date d'expiration de chaque période de renouvellement.

- **Règlement des litiges :**

En cas de litige dans l'exécution du marché, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Faute de solution acceptée par les parties, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de MELUN où la Loi française sera applicable.

### **3. DOCUMENTS A PRODUIRE**

Chaque candidat devra produire :

- Le présent règlement de consultation valant acte d'engagement et le cahier des charges dûment paraphés,
- Attestation d'assurance, carte d'inscription au registre des métiers,
- Liste de références des prestations similaires de moins de trois ans,
- Mémoire justificatif de la disposition que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Des exemples de menus (4 semaines)
- L'offre de prix

Le candidat devra adresser ces pièces dûment acceptées et signées avant le **mardi 9 juin 2020 à 17 heures.**

### **4. SELECTION DES OFFRES**

Les offres seront sélectionnées par le Maire après avis de la Commission des achats selon les critères suivants :

- **Montant** des prestations : pondération 50%. (la préférence sera donnée au plus bas prix dans la limite des prix normaux.)
- **Valeur** technique : pondération 50%.
  - Variété et diversité proposées : 35 %
  - Origine des produits 30%
  - Introduction de produits issus de l'agriculture biologique ou / et de l'agriculture raisonnée : 15 %
  - Mise à disposition du matériel de remise en température 20%

Ces **sous** critères seront notés de la manière suivante :

- 0 = élément non mentionné
- 1 = très insuffisant
- 2 = faible
- 3 = moyen
- 4 = conforme aux prescriptions
- 5 = valeur ajoutée.

La note de valeur technique sera la moyenne arithmétique des sous critères.

Les notes s'échelonneront de 0 à 5 pour chacun des deux critères, la note 5 étant la plus élevée.

Après ouverture des plis, le marché pourra être négocié avec les candidats. Une nouvelle note pourra alors être attribuée.

Le candidat qui obtiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés sera désigné attributaire du marché.

## 5. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les sommes dues au titulaire du marché seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

- **Retenue de garantie**

Sans objet.

- **Avance forfaitaire**

Sans objet.

## 6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent dossier est disponible gratuitement auprès de la Mairie de TIGEAUX.

Il est également disponible en téléchargement sur la plateforme [www.emarchespublics.com](http://www.emarchespublics.com) et sur le site [www.tigeaux.fr](http://www.tigeaux.fr).

Le présent marché est conclu à dater de sa notification.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : **l'euro**.

Les candidats transmettent leurs offres

- Sous pli cacheté portant l'indication suivante :

« Fourniture et livraison de repas froids en liaison froide Commune de TIGEAUX (77163) - N E PAS OUVRIR»

Les offres devront être remises contre récépissé ou envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Commune de Tigeaux  
A l'attention du Maire  
28 rue du Grand Morin  
77163 TIGEAUX

En cas de dépôt, les date et heure figurant sur le récépissé feront foi.

En cas d'envoi postal, les date et heure figurant sur l'avis de première présentation feront foi.

- Ou bien par mail à l'adresse suivante : [mairie.tigeaux@wanadoo.fr](mailto:mairie.tigeaux@wanadoo.fr)

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la :

Mairie de TIGEAUX  
28 rue du Grand Morin  
77163 TIGEAUX  
Tél : 01 64 04 32 90  
Fax : 01 64 04 34 57  
E-mail : [mairie.tigeaux@wanadoo.fr](mailto:mairie.tigeaux@wanadoo.fr)

Date d'affichage : 7 mai 2020

## **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Fait en trois exemplaires

**Signature du candidat**

A .....

Porter la mention manuscrite

Le .....

« Lu et approuvé »

## **ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**Est acceptée par la présente offre pour valoir acte d'engagement**

A ....., le .....

**Signature (l'acheteur)**